

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, situé au 36, rue Jacques-Cartier Est à Chicoutimi, le 29 août 2023 à 19 h, à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M ^{mes}	Stéphanie Girard Lana Boulianne Christine Doré Émilie Fillion Stéphanie Collard Nadia Rose Isabelle Tremblay	MM.	Steve Dickey-Bessette Éric Bilodeau Pierre Imbeault Christian Fillion François Langevin Sylvain Jomphe Érick Chamberland
------------------	--	-----	--

Sont également présents :

M ^{mes}	Sandra Boulianne Chantale Cyr Julie Houde	MM.	Jean-François Proulx Régis Lavoie
------------------	---	-----	--------------------------------------

Sont absents :

M ^{me}	Jeanne Blackburn-Murray	MM.	
-----------------	-------------------------	-----	--

CA-2023-082

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Madame Chantale Cyr souhaite la bienvenue à tous. Mme Sandra Boulianne confirme que le quorum est atteint.

CA-2023-083

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. Ouverture de la rencontre**
 - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue de la direction générale
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Résolutions en bloc (consultation préalable des 3 comités du CA)**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal
 - 2.2 Budget 2023-2024 (comité de vérification)
 - 2.3 Politique, objectifs, principes et critères de répartition 2023-2024
- 3. Ratification de la composition du Conseil d'administration**
- 4. Nomination de la présidence**
- 5. Nomination de la vice-présidence**
- 6. Assignation des membres sur les trois comités obligatoires du CA**
- 7. Désignation de la présidence des trois comités obligatoires du CA**

8. Assignation d'un membre au comité consultatif du transport

9. Reddition de compte – Délégation de pouvoir pendant la période estivale

10. Destruction de documents inactifs reproduits sur un autre support

11. Points statutaires

11.1 Reddition de compte du comité de vérification

11.2 Reddition de compte du comité de gouvernance et d'éthique

11.3 Reddition de compte du comité des ressources humaines

11.4 Reddition de compte du comité consultatif du transport

12. Période de questions du public

13. Sujets divers

14. Clôture de la rencontre

ADOPTÉE

CA-2023-084

Résolutions en bloc / Adoption du procès-verbal

Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la rencontre du 27 juin 2023.

ADOPTÉE

CA-2023-085

Résolutions en bloc / Budget 2023-2024 (comité de vérification)

La Loi sur l'instruction publique prévoit que le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette. Les travaux ont débuté en décembre 2022 en vue de son élaboration. Des consultations ont été faites à divers niveaux en cours d'année dont le Comité de répartition des ressources et le Comité de consultatif de gestion.

Une présentation du projet de budget a eu lieu :

- En comité de direction le 26 juin 2023;
- En comité de répartition des ressources le 28 juin 2023;
- En comité de vérification le 29 juin 2023;
- En comité consultatif de gestion élargi le 4 juillet 2023.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 770 000 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2022, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que le montant des provisions relatives aux offres salariales et à l'équité salariale net des subventions anticipées pour ces offres et l'équité salariale au 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT que selon les stipulations de l'article 278 de la LIP, un avis public indique la date, l'heure et le lieu de la séance extraordinaire du Conseil d'administration à laquelle ledit budget sera examiné et adopté. Celui-ci a été publié

le 5 août 2023 dans *le Quotidien* et sur le site Internet du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay.

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 9 310 083 \$ a été établi en prenant en considération :

- le taux de 0,09730 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette et résolu :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 218 557 192 \$ et des dépenses de 219 327 192 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE

CA-2023-086

Résolutions en bloc / Politique, objectifs, principes et critères de répartition 2023-2024

La Loi sur l'instruction publique prévoit que le Centre de services scolaire doit faire la répartition de ses revenus de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres.

Pour ce faire, il doit annuellement réviser la politique qui identifie les objectifs, les principes et les critères selon lesquels seront réparties les allocations entre les établissements.

Les objectifs et les principes de la répartition des revenus sont établis en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources.

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage doit donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Suivant le processus de concertation qui comprend notamment la consultation des instances suivantes :

- Le comité de direction;
- Le comité de répartition des ressources;
- Le comité de vérification;
- Le comité consultatif de gestion;
- Le comité consultatif des services aux EHDAA.

Notamment sur les éléments suivants :

- Les orientations budgétaires 2023-2024;
- L'exercice d'équilibre budgétaire 2023-2024;
- La présentation et l'analyse des différents plans des effectifs;
- L'analyse des règles budgétaires du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);
- La répartition des allocations des mesures dédiées ou protégées.

Il est de mise, puisque les consultations sont terminées, de procéder à l'adoption de la Politique Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements 2023-2024.

CONSIDÉRANT les articles 187, 193 et 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le processus de concertation réalisé;

CONSIDÉRANT la réception du projet de Règles budgétaires 2023-2024 du MEQ;

Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette et résolu :

QUE la Politique Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements pour l'année 2023-2024 soit adoptée.

CA-2023-087

Ratification de la composition du Conseil d'administration

Selon l'article 143 de la Loi sur l'instruction publique, un centre de services scolaire francophone est administré par un conseil d'administration composé des 15 membres.

En date du 29 août 2023, le poste du membre représentant le personnel professionnel non enseignant demeure vacant.

Le poste du membre représentant le personnel d'encadrement comblé par M. François Langevin se terminant à la fin de l'année scolaire 2022-2023 a été comblé par Mme Isabelle Tremblay qui a été élu à majorité.

Le poste du membre représentant le personnel de direction d'établissement comblé par M. Pascal Martel se terminant à la fin de l'année scolaire 2022-2023 a été comblé par Mme Nadia Rose qui a été élu par acclamation.

Le poste du membre représentant les parents pour le district 2 comblé par M. Alexandre Lavoie se terminant à la fin de l'année scolaire 2022-2023 a été comblé par M. Érick Chamberland qui a été élu par acclamation.

Le poste du membre représentant les parents pour le district 5 vacant depuis le 14 mars 2023 a été comblé par Mme Stéphanie Collard qui a été élu par acclamation.

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale atteste avoir effectué l'assermentation des nouveaux membres;

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale atteste avoir reçu les formulaires de déclaration d'intérêts des nouveaux membres;

Il est proposé

DE RATIFIER la composition du Conseil d'administration de la façon suivante :

Membres représentant les parents :

- M. Steve Dickey-Bessette
- M. Érick Chamberland
- M. Éric Bilodeau
- Mme Christine Doré
- Mme Stéphanie Collard

Membres représentant le personnel :

- Mme Isabelle Tremblay
- Mme Nadia Rose
- Mme Stéphanie Girard
- Mme Lana Boulianne

Membres représentant de la communauté :

- M. Pierre Imbeault
- M. Sylvain Jomphe
- Mme Émilie Fillion
- M. Christian Fillion
- Mme Jeanne Blackburn-Murray

CA-2023-088

Nomination de la présidence

Lors de sa première séance, les membres du conseil d'administration nomment, parmi les membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président.

Aux fins de la présente nomination, la procédure suivante est suggérée :

Président d'élection

La secrétaire générale agit à titre de présidente d'élection.

Mode de votation

Le vote secret se fait sur des bulletins distribués par la secrétaire générale. Le décompte se fait par deux scrutateurs nommés par le Conseil d'administration parmi les personnes n'ayant pas droit de vote.

Mise en candidature

Le conseil procède à l'ouverture de la période de mises en candidature. Le président d'élection reçoit toutes les propositions de candidature. Un candidat peut se proposer lui-même. À la fin des mises en candidature, sur adoption d'une proposition à cet effet, la période de mise en candidature est close.

Si une seule personne s'est portée candidate, le président d'élection la déclare élue.

Si plus d'une personne s'est portée candidate, le président d'élection procède à l'élection. Le président d'élection demande aux personnes mises en candidature, en commençant par la dernière proposée, si elles acceptent de se porter candidat. Par la suite, le président d'élection invite les candidats qui le désirent à faire valoir le mérite de leur candidature.

Il est proposé :

DE PROCÉDER à l'ouverture de la période de mise en candidature.

M. Pierre Imbeault propose la candidature de Mme Christine Doré.
M. Christian Fillion propose la candidature de M. Érick Chamberland.
M. Érick Chamberland refuse la nomination.
Mme Christine Doré accepte la nomination.

Il est proposé :

DE PROCÉDER à la fermeture de la période de mise en candidature.

Suivant la mise en œuvre de la procédure d'élection à la présidence, la secrétaire générale ayant agi à titre de président d'élection déclare Mme Christine Doré élue par acclamation.

CA-2023-089

Nomination de la vice-présidence

Lors de sa première séance, les membres du conseil d'administration nomment, parmi les membres siégeant à titre de parent d'un élève, un vice-président.

La procédure d'élection proposée est la même que celle pour le poste à la présidence.

Il est proposé :

DE PROCÉDER à l'ouverture de la période de mise en candidature.

Mme Stéphanie Collard propose M. Érick Chamberland
M. Éric Bilodeau propose M. Steve Dickey Bessette
M. Steve Dickey Bessette accepte la nomination
M. Érick Chamberland décline la nomination

Il est proposé :

DE PROCÉDER à la fermeture de la période de mise en candidature.

Suivant la mise en œuvre de la procédure d'élection à la vice-présidence, le secrétaire général ayant agi à titre de président d'élection déclare M. Steve Dickey Bessette élu par acclamation.

CA-2023-090

Assignation d'un membre sur les trois comités obligatoires du CA

Conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire a institué, de par son règlement Régie interne de l'organisation, les trois comités obligatoires du conseil, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines. Suivant le sondage d'intérêt effectué auprès des membres, la prise en compte de leurs compétences et expertises ainsi que leur type de représentation, une proposition d'assignation leur est soumise.

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit l'institution des trois comités du conseil;

CONSIDÉRANT que le Règlement de régie interne de l'organisation établit la composition de ces comités entre trois (3) et cinq (5) membres;

CONSIDÉRANT que les mandats au sein des comités sont d'une durée de trois (3) ans et sont renouvelables;

CONSIDÉRANT le sondage d'intérêt effectué auprès des membres, la prise en compte de leurs compétences et expertises ainsi que leur type de représentation;

CONSIDÉRANT que conformément au Règlement de régie interne du CA, le président du Conseil d'administration siège sur le comité de gouvernance et d'éthique et le préside.

Il est proposé par M. Sylvain Jomphe et résolu :

D'ASSIGNER les membres sur les comités du conseil ainsi :

Comité de gouvernance et d'éthique :

- Mme Christine Doré (parent)
- Mme Isabelle Tremblay (personnel)
- Mme Jeanne Blackburn Murray (communauté)
- Mme Émilie Fillion (communauté)
- Mme Stéphanie Collard (parent)

Comité de vérification :

- M. Sylvain Jomphe (communauté)
- M. Steve Dickey-Bessette (parent)
- Mme Lana Boulianne (personnel)
- M. Christian Fillion (communauté)
- Poste vacant (personnel)

Comité des ressources humaines :

- M. Pierre Imbeault (communauté)
- M. Érick Chamberland (parent)
- Mme Stéphanie Girard (personnel)
- M. Éric Bilodeau (parent)
- Mme Nadia Rose (personnel)

ADOPTÉE

CA-2023-091

Désignation de la présidence des trois comités obligatoires du CA

Conformément au règlement relatif à la Régie interne de l'organisation, le Conseil d'administration désigne les présidents des comités, après recommandation respective des comités.

Le président de comité :

- Est le gardien des rôles, des mandats et des responsabilités du comité;
- Dirige les réunions du comité et en assure le bon fonctionnement;

Est le porte parole du comité auprès du Conseil d'administration et à ce titre, il présente les orientations, les positions, les recommandations et la reddition de comptes du comité.

CONSIDÉRANT la recommandation respective des comités

Il est proposé par Mme Émilie Fillion et résolu :

DE DÉSIGNER la présidence des comités du conseil ainsi :

Comité de gouvernance et d'éthique :

Mme Christine Doré

Comité de vérification :

M. Sylvain Jomphe

Comité des ressources humaines :
M. Pierre Imbeault

ADOPTÉE

CA-2023-092

Assignation d'un membre au comité consultatif du transport

L'article 188 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le Centre de services scolaire, lorsqu'il organise du transport, doit instituer un comité consultatif de transport. Ce comité est institué de par le règlement Régie interne de l'organisation (règlement local), lequel réfère à la composition prévue à l'article 2 du règlement sur le transport des élèves.

Le projet de loi 40 n'est pas venu modifier, pour le moment, le paragraphe 7 de cet article qui stipule que la composition comprend deux (2) postes de représentants du Conseil d'administration.

CONSIDÉRANT la composition du comité consultatif du transport prévue à l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT que ladite composition prévoit deux sièges pour des représentants du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que M. Christian Fillion siège sur ce comité;

Il est proposé par Mme Stéphanie Collard et résolu :

DE NOMMER le membre suivant pour agir à titre de 2^{ième} représentant du conseil d'administration sur le comité consultatif de transport :
M. Érick Chamberland

ADOPTÉE

CA-2023-093

Reddition de compte – Délégation de pouvoir pendant la période estivale

Pendant la période estivale, le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay (CSSRDS) aura à prendre des décisions. La prochaine séance du conseil d'administration étant planifiée le 29 août 2023, le CSSRDS offre la possibilité au conseil d'administration de déléguer à la directrice générale et au président les pouvoirs qui lui sont attribués afin d'assurer la continuité des opérations pendant la période estivale.

La Direction générale atteste qu'aucune décision relative à la délégation estivale n'a été prise.

CA-2023-094

Destruction de documents inactifs reproduits sur un autre support

En conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics, certains plans d'établissement aliénés ont été numérisés. L'équivalence fonctionnelle des documents numériques permettra au Service de la gestion documentaire et des archives de détruire les versions papiers.

ATTENDU QUE le CSSRDS affirme que le projet de numérisation des documents inactifs (joint en annexe) a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (LCCJTI);

ATTENDU QUE le CSSRDS affirme que le projet de numérisation des documents inactifs (joint en annexe) a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

ATTENDU QUE le CSSRDS affirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers

desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

ATTENDU QUE le CSSRDS affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

ATTENDU QUE le CSSRDS affirme favoriser l'accessibilité à ses archives quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;

ATTENDU QU'une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution (voir le formulaire de demande de destruction);

**Il est proposé par Mme Lana Boulianne
et résolu :**

D'AUTORISER l'analyste aux archives à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs sources pour et au nom du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay.

ADOPTÉE

CA-2023-095

Point statutaire -
Reddition de
compte du comité
de vérification

Mme Christine Doré mentionne que les sujets discutés lors de la dernière rencontre sont ceux adoptés plus tôt dans la présente rencontre du conseil d'administration soit le budget 2023-2024 et la Politique, objectifs, principes et critères de répartition 2023-2024.

CA-2023-096

Point statutaire -
Reddition de
compte du comité
de gouvernance et
d'éthique

Madame Sandra Boulianne mentionne qu'aucune autre rencontre n'a eu lieu depuis la dernière séance du Conseil d'administration du 27 juin 2023.

CA-2023-097

Point statutaire -
Reddition de
compte des
ressources
humaines

Voir compte-rendu

CA-2023-098

Point statutaire -
Reddition de
compte du comité
consultatif du
transport

Aucune rencontre depuis le dernier conseil d'administration du 27 juin 2023

CA-2023-099

Période de
questions du
public

Aucune question du public.

CA-2023-100

Sujets divers

Madame Chantale Cyr mentionne la séance de travail qui aura lieu bientôt et qui comportera des enjeux importants dont la problématique avec certains entrepreneurs plus difficile voire qui ne termine pas les travaux, qui participe toujours aux appels d'offres et avec qui nous devons faire affaire. Un avocat sera présent à la séance afin de prendre une décision éclairer à savoir si nous pouvons les sortir du processus d'appel d'offre.

Reddition de compte PEVR. Mme Cyr suggère à ce qu'un suivi des indicateurs soit effectué dans les futures séances du Conseil d'administration. Elle suggère aussi de refaire une présentation du nouveau PEVR pour nos nouveaux membres. À ce sujet, M. Régis Lavoie mentionne que les données de juin dernier sont comptabilisées.

Mme Julie Hudon confirme le fait que nous avons parmi notre CSS seulement 2 (deux) enseignants non légalement qualifiés et que leur formation en court sont liés aux postes encourus.

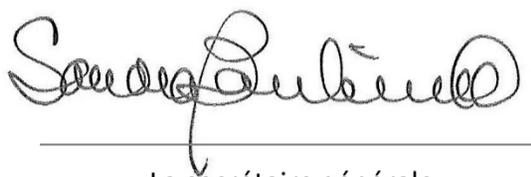
CA-2023-101

Clôture de la
rencontre

**Il est proposé par Mme Émilie Fillion
et résolu :**

DE CLORE la rencontre. Il est 20h15

La prochaine séance aura lieu le 12 décembre 2023 à 19h.



La secrétaire générale